

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## APPEL A CANDIDATURE

### VOLET SCIENTIFIQUE

#### Centres nationaux de référence Mandature 2017-2021

**Le dossier complet est à envoyer par courrier en 6 exemplaires,  
à l'adresse suivante et au plus tard :**

**le lundi 19 septembre 2016 – 17h00**

**Santé publique France**

Direction des maladies infectieuses  
A l'attention du Docteur Bruno COIGNARD  
Réponse à l'AAC CNR 2017  
12, rue du Val d'Osne  
94415 Saint-Maurice Cedex

**@ : [CNR2017@santepubliquefrance.fr](mailto:CNR2017@santepubliquefrance.fr)**

Toute demande d'information devra être adressée à l'adresse mail ci-dessus.

# 1 NOTE DE PRESENTATION ET ENGAGEMENTS

Cette partie du dossier devra inclure les éléments suivants :

- **Un courrier officiel d'acte de candidature :**

Ce courrier indique la candidature au CNR de l'agent pathogène ou la thématique concerné. Si la proposition de CNR intègre un ou plusieurs laboratoires associés, le laboratoire coordonnateur devra les mentionner, et chaque laboratoire associé devra fournir un courrier officiel d'acte de candidature.

- **Une présentation synthétique :**

Cette présentation de 2 pages au maximum fera état de la question scientifique et des enjeux de santé publique liés au pathogène, et de la motivation de l'équipe candidate à devenir ou demeurer CNR au regard des compétences et de son expérience.

- **Une déclaration publique d'intérêt :**

Il est impératif que chaque responsable scientifique de laboratoire (CNR, CNR-laboratoire associé, ou CNR-laboratoire expert) établisse ou mette à jour sa déclaration publique d'intérêt sur le site de l'agence dédié à cet effet : <http://dpi.santepubliquefrance.fr/>

En cas de difficulté rencontrée ou pour toute autre question relative à la déclaration de votre DPI, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : [DPI.Support@santepubliquefrance.fr](mailto:DPI.Support@santepubliquefrance.fr) (manuel fourni en Annexe 1).

Vous devrez imprimer la/les déclaration(s) ainsi réalisée(s) et la/les joindre au dossier de candidature scientifique.

# 2 DESCRIPTIF DES CAPACITES DU LABORATOIRE

Ce descriptif comprendra :

- **L'organisation proposée pour répondre au cahier des charges**

Le candidat décrira l'organisation interne proposée pour répondre aux exigences définies dans les cahiers des charges général et spécifique du CNR auquel il candidate. Si cette organisation intègre un ou plusieurs laboratoires associés, il justifiera le besoin d'associer ces autres structures (en termes d'expertise, de besoin de couverture géographique, ...) et détaillera les rôles et activités de chacune.

- **Les moyens du laboratoire (et des éventuels laboratoires associés) affectés au CNR :**

En matière de ressources humaines :

- le *curriculum vitae* du responsable scientifique du CNR et son engagement écrit à assurer la totalité du mandat de 5 ans en cas de nomination ; les mêmes documents pour les responsables des éventuels laboratoires associés ;
- l'état des emplois qui seront affectés au CNR ;
- l'organigramme du CNR.

En matière d'équipements et de logistique :

- surface des locaux, plan (si possible) ;
- principaux équipements.

- **Un bref descriptif des thématiques de recherche du laboratoire (et des éventuels laboratoires associés) dans le domaine d'expertise du CNR pour lequel il candidate**

- **Les capacités techniques du laboratoire (et des éventuels laboratoires associés) dans le domaine d'expertise du CNR pour lequel il candidate :**
  - liste des techniques disponibles pour le diagnostic, l'identification, et l'évaluation de la sensibilité aux anti-infectieux ;
  - liste des techniques disponibles pour le typage, y compris en termes de séquençage génomique ;
  - collections de souches, antigènes ou immun-sérums de référence disponibles : description (nombre de souches notamment), conditions de stockage, conditions de mise à disposition ;
  - bases de données de séquences : description (nombre de séquences notamment), conditions de mise à disposition.

### **3 ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Cette partie couvrira :

- pour les CNR qualifiés lors du précédent appel d'offres, un bilan des cinq dernières années (2011-2016) ;
- pour les nouveaux candidats, une description des activités conduites dans le champ correspondant aux missions spécifiques du CNR (2015-2016).

Il sera présenté en quatre parties relatives aux 4 missions des CNR :

1. les activités au titre de l'expertise microbiologique ;
2. le conseil aux professionnels ou aux autorités de santé ;
3. la contribution à la surveillance épidémiologique ;
4. la contribution à l'alerte.

Note : les candidats à un CNR – Laboratoire expert pourront limiter leur bilan aux parties 1 et 2.

### **4 LISTE DES PUBLICATIONS**

La liste des publications du ou des laboratoires candidats dans le champ correspondant aux missions spécifiques du CNR sera jointe. Cette liste devra être classée comme suit :

- publications nationales ;
- publications internationales ;
- communications nationales ;
- communications internationales ;
- conférences sur invitations.

Le laboratoire fera état de sa contribution à des partenariats ou collaborations avec des structures ou instances nationales ou internationales (en santé animale ou environnementale, OMS, ECDC, ...).

### **5 DESCRIPTION DES DEMARCHES QUALITE ET GARANTIES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DU LABORATOIRE**

En termes de démarche qualité, une attention particulière sera portée dans le cadre de cet appel à candidature aux démarches qualité mises en œuvre au sein des CNR, et notamment à l'obtention d'une accréditation du ou des laboratoires candidats, conformément à la réglementation.

Les laboratoires candidats devront attester de leur engagement dans une démarche qualité adaptée à leur activité de centres nationaux de référence, devant intégrer à terme les exigences de la norme ISO EN 15189 lorsque cette activité le requiert. Le calendrier de cette procédure d'accréditation et son état d'avancement devra être précisé dans leur dossier.

Le laboratoire pourra par ailleurs faire état de reconnaissances préalables du laboratoire par des instances nationales ou internationales.

Le laboratoire fera état des conditions dans lesquelles il garantit la confidentialité des données et le respect des secrets protégés par la loi.

## **6 DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE**

La capacité du (des) laboratoire(s) candidat(s) à mettre en œuvre une transmission régulière et informatisée de données vers l'InVS sera décrite.

Dans ce cadre, le laboratoire détaillera les procédures visant au respect de la conformité à la réglementation relative au traitement automatisé des données à caractère personnel.

## **7 PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL POUR LA PERIODE 2017-2021**

Il devra notamment intégrer les 4 parties suivantes, conformément aux 4 missions des CNR, et préciser comment le candidat entend mener chacune de ces missions :

### **1. Activités d'expertise**

- le réseau de partenaires et collaborations à constituer ou renforcer ;
- les techniques de détection, d'identification et de caractérisation des agents en développement ou dont le développement est prévu ;
- le mode de constitution, de stockage et mise à disposition des collections ;
- les travaux d'évaluations de techniques envisagés ;
- les projets de transferts de techniques vers d'autres laboratoires ;
- les travaux de recherche appliquée envisagés, en lien avec les missions du CNR.

### **2. Activités de conseil, formation et information**

- les projets de formation envisagés ;
- les modalités de diffusion de recommandations et informations aux professionnels concernés et les modalités prévues de rétro-information vers l'ensemble des partenaires du CNR (p.ex. création, développement d'un site internet dédié) ;
- les collaborations à des expertises éventuellement prévues auprès d'instances nationales ou internationales ;
- le cas échéant, les contributions dans le cadre spécifique des activités portant sur des agents de la menace.

### **3. Contribution à la surveillance épidémiologique**

- les projets de constitution, développement animation de réseaux de partenaires ;
- les modalités de surveillance de la résistance aux anti-infectieux ;
- la contribution à la détection et à l'investigation des cas groupés ou de phénomènes inhabituels ;
- la contribution aux réseaux de surveillance européens et internationaux ;
- les projets d'enquêtes ou études concourant à la surveillance.

### **4. Contribution à l'alerte**

- les modalités d'interface avec l'InVS et les procédures mises en place ou prévues.

Note : les candidats à un CNR – Laboratoire expert limiteront leurs propositions aux parties 1 et 2.